

# La pollution de l'air par les particules fines touche tout le monde

Nous ne pouvons évidemment pas nous passer de respirer.

Mais ... dans un même temps, l'air que nous respirons peut être néfaste à notre santé quand il est, comme dans notre pays, pollué.

La pollution de l'air, notamment par les particules fines, s'impose à tous.

Personne n'y échappe. Nous sommes tous embarqués dans le même bateau, quelles que soient nos façons individuelles de mener nos vies.

La pollution atmosphérique par les particules fines nuit à la santé.

– À court terme pour les individus plus sensibles à cause de leur âge (les enfants et les personnes âgées) ou de leur état physiologique (les personnes bronchitiques ou asthmatiques).

- Aussi à plus long terme pour toute la population.

Ces particules sont extrêmement petites et invisibles à l'œil nu. Le diamètre des plus grosses est inférieur à 10 micromètres. Celui des plus petites est inférieur à 2,5 micromètres. On les appelle PM10 et PM2,5 (PM signifiant Particulate Matter).

Quels sont les risques pour la santé?

Plus c'est petit plus ça va loin! Ces microparticules, on les respire. Et elles pénètrent très loin dans nos poumons, justement parce qu'elles sont fines. Elles peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires et pénétrer dans le sang.







Ce phénomène n'est pas sans danger pour la santé : les particules fines provoquent des toux, des affections respiratoires comme des bronchites, des crises d'asthme, des cancers du poumon et des maladies cardiovasculaires.

Elles comportent des composés chimiques qui sont excessivement nocifs pour notre santé.

Cette pollution est responsable d'une diminution de l'espérance de vie que certains estiment à 14 - 18 mois en Belgique. Le problème est considéré comme particulièrement important en Belgique en comparaison de l'Union européenne.

La pollution par les particules fines est un problème vaste et complexe. Les acteurs qui interviennent dans les processus d'émission des particules fines sont nombreux. Et ils agissent dans diverses mesures.

On pense aux industriels, aux sociétés de transports, aux habitants...

#### D'où proviennent les particules fines ?

Elles ont des origines diverses.

Les particules primaires proviennent de procédés naturels, les poussières de sable par exemple, ou d'activités humaines.

Elles résultent principalement de la combustion des véhicules automobiles (diesel), du chauffage domestique, des activités industrielles, et dans une moindre mesure des phénomènes d'érosion (revêtements des routes, freins et pneus).

La part du trafic routier varie de 20 à 40 % des émissions de particules (en fonction du lieu de prélèvement).

Les particules secondaires sont le résultat de processus chimiques qui métamorphosent en particules des substances gazeuses quand elles entrent en contact avec l'atmosphère.

# Corollairement, quels sont les acteurs de la lutte contre la pollution par les particules fines?

Plusieurs acteurs sont concernés par des décisions à prendre et par des mesures à mettre en place pour améliorer la qualité de l'air. Tous les pas faits dans la direction d'une moindre pollution sont importants.

Tout choix personnel d'une manière d'agir visant à polluer le moins possible est toujours un bienfait pour l'environnement et la qualité de vie.

Cependant, dans le cas de la pollution par les particules fines, l'ampleur du problème est si grande que des changements de comportements individuels isolés n'ont pas la capacité de le résoudre seuls.

Qu'individuellement, nous soyons adeptes du vélo ou que nous recourrions systématiquement à la voiture, nous subissons tous la même pollution de l'air.







D'une manière générale, celui qui roule à bicyclette ne respire pas un air meilleur que celui qui roule dans une voiture avec un moteur diesel. Il n'en tire pas de bénéfice personnel au niveau de la qualité de l'air.

La responsabilité d'améliorer la qualité de l'air ne repose pas sur chaque citoyen individuellement. La lutte contre les particules fines ne sera pas assez énergique si elle dépend uniquement des adhésions particulières.

Ce sont des régulations globales qui modifieront significativement la situation.

Les changements qui apporteront des améliorations à la qualité de l'air seront efficaces quand ils seront généralisés, quand l'organisation collective sera pensée en vue de réduire la présence des particules fines dans notre atmosphère.

Comment agencer la mobilité?

Comment ordonnancer les déplacements pour l'éducation,

le travail, les loisirs ...?

#### La responsabilité des pouvoirs publics

Au-delà des moments de forte pollution, la pollution dite "de fond" joue un rôle important sur la santé. D'où l'importance de **développer des réponses structurelles** qui engendrent des changements durables dans une optique de prévention. Plutôt que de se limiter à gérer les situations de pics dans l'urgence.

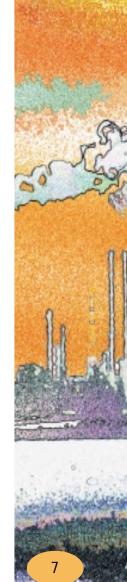
# Communiqué de presse diffusé en avril 2006 par I nter-Environnement Wallonie :

"Avril 2070, le printemps est de retour! Les terrasses, barbecues et balades à pied et à vélo vont refaire leur apparition. Quelle douceur dans l'air... Oups, bercée par cette douce euphorie printanière, j'en ai oublié... mon masque à gaz!

Alors que les seuils européens de concentrations en particules fines sont déjà dépassés dans deux stations wallonnes (sur 7), le plan wallon de l'air continue de se faire attendre.

. . .

I nter-Environnement Wallonie rappelle la nécessité d'adopter un plan de lutte efficace contre la pollution atmosphérique, proposant et imposant des mesures structurelles concrètes de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Ce plan doit avoir pour ambition de rappeler à chacun, du simple citoyen aux administrations communales, en passant par les industriels et les autorités régionales, comment agir pour la qualité de l'air. "





Le problème de la pollution par les particules fines comporte de multiples composantes. De ce fait, la lutte contre les particules fines en suspension dans l'air passe aussi par une **politique cohérente et coordonnée** qui dépasse les politiques sectorielles — environnement, santé, mobilité, aménagement du territoire, fiscalité, économie...

Ces différents domaines s'intègrent dans un plan de lutte contre les particules fines.

Parmi les **pistes évoquées** par différents acteurs, notamment associatifs, pour réduire la présence des particules fines dans l'air, se trouvent l'équipement des moteurs diesels de filtres à particules, la mobilité douce, la conduite automobile douce, l'utilisation des transports en commun et du co-voiturage...

Puisque les comportements singuliers adéquats mais éparpillés ne suffiront pas pour réduire la présence des particules fines dans notre atmosphère, c'est au niveau de l'Etat que doivent se décider des politiques concrètes pour empêcher (ou du moins réduire) les nuisances.

La responsabilité des pouvoirs publics est d'installer et d'initier les conditions qui vont favoriser les manières d'agir moins polluantes.

Par des procédures d'informations des populations, des réglementations, des contraintes, des incitations et des encouragements à des pratiques adéquates.

Quelles sont les décisions prises récemment au niveau des politiques publiques ?

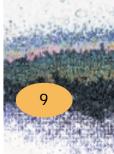
En Wallonie, les mesures sont encore timides.

Depuis le 31 mars 2006, une mesure lancée par le Ministre des Transports permet aux personnes qui renoncent à l'utilisation d'une voiture en rendant leur plaque d'immatriculation, de recevoir un abonnement d'un an valable sur l'ensemble du réseau du TEC Wallon. Le Ministre de l'environnement a aussi annoncé l'extension en Wallonie du réseau de stations de mesure de la qualité de l'air.

En Région bruxelloise, les Ministres de la mobilité et de l'environnement ont lancé le 13 mai 2006 le plan Brussel'air, qui propose une série de mesures destinées à améliorer la qualité de l'air bruxellois, réputée très mauvaise en raison de la densité du trafic routier. Des mesures de soutien de la mobilité douce sont conjuguées à des mesures de limitation du trafic en fonction du degré de pollution. Les personnes renonçant à leur plaque d'immatriculation se verront accorder gratuitement un abonnement de deux ans aux transports en commun et au car-sharing, mais aussi un chèque vélo. Parallèlement, ce plan prévoit des mesures d'urgence de limitation du trafic, modulées en fonction du niveau de pollution.









Du côté de la Flandre, le Ministre de l'environnement annonçait le 19 mai 2006 qu'à partir de l'été, la vitesse pourrait être limitée à 90 km/h sur certaines portions d'autoroutes concernées par la pollution atmosphérique. Les rings d'Anvers et de Bruxelles, entre autres, sont visés au moins partiellement.

Au niveau de l'Europe : en septembre 2005, la Commission de l'Environnement a précisément présenté sa stratégie en faveur de la pureté de l'air. Elle porte sur 5 polluants dont les particules fines et étend son champ d'application aux secteurs de l'agriculture, du transport et de l'industrie. Lors de cette présentation, le Commissaire à l'environnement a déclaré que le niveau d'ambition avait du être diminué après les difficiles négociations qu'il avait eues en interne avec ses collègues pro-secteur privé.

#### L'information des habitants

Selon un principe de citoyenneté, le droit des populations à l'information sur la qualité de l'air qu'elles respirent reste bien sûr essentiel.

Informer sur l'état de pollution, sur les risques encourus et les causes de cette dégradation, incombe aux pouvoirs publics.

L'information permet aux habitants d'être sensibilisés au problème des particules fines. Elle encourage de ce fait les comportements qui diminuent la pollution.

En Belgique, il est possible de s'informer sur les concentrations des particules fines dans l'air ambiant. Le résultat des mesures se trouve sur le site de la Cellule I nterrégionale de l'Environnement (CELI NE).

Comment mesure t'on?

La norme européenne est de 50 microgrammes de PM10 par mètre cube en moyenne sur 24 heures.

Depuis 2005, l'Europe autorise un maximum de 35 dépassements de cette norme sur l'année. Un maximum de 10 dépassements par an est prévu pour 2010.

En 2005, la moyenne européenne annuelle était de 40 microgrammes de PM10/m3 en moyenne sur 24 heures. En Belgique, CELI NE surveille les émissions atmosphériques.

Des réseaux de stations de mesure couvrent tout le territoire belge et alimentent les banques de données de CELI NE.

À la date du 10 juillet 2006, 18 stations enregistraient un dépassement du seuil des 35 jours autorisés par an, dont par exemple 107 jours de dépassement à Marchienne-Au-Pont.

En Région wallonne, il n'existe pas de stations de mesures des PM2,5, les particules les plus fines et donc les plus dangereuses pour notre santé.







# La responsabilité des habitants, des citoyens

Les agissements personnels des habitants participent évidemment à la lutte contre les particules fines.

Au-delà des comportements dans la vie quotidienne, les citoyens ont aussi un rôle à jouer quand il faut décider des politiques à mettre en oeuvre.

Pour réfléchir en amont de la prise de décision aux mesures à prendre et à leur application la plus pertinente, la concertation des habitants est porteuse. Elle apporte des pistes souvent novatrices et en adéquation avec des réalités de la vie quotidienne.

"Afin d'assurer la viabilité et l'acceptabilité du plan par l'ensemble des parties prenantes, la politique définie doit

- Prendre appui sur une consultation élargie de l'ensemble des intervenants...
- Impliquer les citoyens dans la recherche de solutions... L'implication et la responsabilisation des comités de quartier par ex. devraient favoriser la sensibilisation et la créativité dans la recherche de solutions.
- Assurer la mise en place d'un réel réseau d'écoute et de concertation des citoyens, usagers, experts et autres parties prenantes.... " (1)

LES PARTICULES FINES

# L'expérience d'un panel citoyen

De janvier à juin 2006, à l'initiative de la Ministre bruxelloise de l'environnement, un panel citoyen s'est réuni pour répondre à la question suivante : " Quelles mesures adopter contre la pollution atmosphérique générée par la circulation automobile en ville ? ".

#### Une participante au panel explique:

"J'ai pensé : 'Pour une fois qu'on demande notre avis, qu'on fait appel à notre fibre citoyenne, je vais aller donner mon avis'.

Participer au panel citoyen nous a demandé une grande disponibilité.

Mais, nous avons été contents de le faire. Nous ne connaissions pas auparavant. Nous avions des profils très variés : avec ou sans enfants, femmes et hommes, aux niveaux des professions et des lieux ou nous habitions. Nous n'étions pas non plus des experts de cette question.

Chacun pouvait apporter et rappeler son point de vue à partir de sa vie quotidienne, professionnelle. Chacun disait ce qu'il pensait, ce qu'il savait. Nous établissions des liens entre nos expériences. En confrontant les différentes expériences, nous avons pu comprendre la complexité.

L'animation du panel s'est faite de manière très objective s'appuyant sur tous les avis même minoritaires.

Nous avons rencontré différents experts qui nous présentaient leurs points de vue. Pour une prise de connaissance du problème, des terrains et des contraintes des uns et des autres, notamment institutionnelles. Par exemple des professionnels de la STIB.





Nous avons étudié la faisabilité et l'acceptabilité de certaines mesures comme l'installation d'un péage urbain à Bruxelles, les alternatives aux voitures de société, la mobilité autour des écoles, des endroits de loisirs ou des centres sportifs, les interdictions de rouler...

Nous avons rencontré des personnes ressources qui nous ont parlé d'expériences qui se font ailleurs. Nos politiques pourraient s'en inspirer.

Nous avons réfléchi avec un sociologue à la question du 'comment inviter ou inciter à changer de comportements ?' Il faut des contraintes qu'on ne peut pas contourner. Et il n'y a pas que les contraintes. Il y a 'le bâton et la carotte.'

Ainsi pour renoncer à une voiture de société, il faut être très conscientisé car c'est un avantage. Le temps pour une prise de conscience et un changement de mentalité est long. L'ancien slogan 'Ma voiture, c'est ma liberté', il faut l'oublier. Les campagnes d'information doivent faire en sorte que tout le monde se sente impliqué car les déplacements sont privés.

Nous avons aussi entendu des comités de quartiers, des comités d'usagers. Nous nous sommes rendus compte qu'ils ressentaient une grande frustration de ne pas être entendus. Ces comités de quartiers existent déjà et leur concertation peut donner des éléments intéressants dans la recherche de solutions.

Tout au long de la démarche, nous avons aussi relevé des conditions préalables à la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution atmosphérique qui nous semblaient essentielles : la vision à long terme, la concertation et la participation citoyennes, une politique ambitieuse avec des moyens et la communication qui doit être une mesure d'accompagnement et non un alibi.

Les experts que nous avons entendus ont un peu déterminé les pistes de solutions que nous avons proposées. Par exemple nous n'avons pas pris connaissance de la carte 'hypermobil' alors que par rapport aux voitures de société, elle peut être une alternative.

En tant que citoyen, nous nous sommes impliqués plus qu'en allant voter.

Nous avons rendu un avis consultatif à la ministre. Les politiques de lutte contre la pollution de l'air doivent être un ensemble de mesure cohérentes entre elles pour des résultats qui durent. En automne 2006, des ateliers doivent se dérouler pour aborder la mise en œuvre plus concrète des propositions. "

#### Pour conclure

Il n'y a pas beaucoup d'incertitude par rapport au constat que la trop grande présence de particules fines dans l'air que nous respirons tous a des impacts sur la santé.

Une prise de conscience émerge en différents lieux. Des politiques sont initiées.

Cependant, le problème est si important qu'il ne se résoudra pas par des mesurettes. Ce sont des politiques concrètes et globales décidées par les pouvoirs publiques qui seront en mesure de réduire la pollution par les particules fines.

L'information des habitants et leur concertation en amont des prises de décision est un enjeu important d'autant plus que des changements devront intervenir dans les manières de vivre ensemble, de s'organiser collectivement, notamment pour les déplacements, les moyens de transport...

ı: J'inspire ma ville, Bruxelles Capitale Santé, rapport du panel, Bruxelles Environnement, IBGE- Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement.





# Quelques précisions

## Où les particules fines se concentrent-elles?

Les poussières fines sont partout. Elles se retrouvent plus dans certains territoires. En toute logique, plus on est près des sources d'émission des particules fines, plus la concentration est importante.

Les régions urbaines, ainsi que les zones proches d'importants axes routiers, sont plus touchées.

Certains lieux comme les chantiers, les carrières... sont plus pollués.

Certaines populations sont donc plus exposées aux nuisances que d'autres, selon l'endroit où elles habitent ou travaillent.

Mais si la pollution de l'air et ses effets sur la santé des populations sont localement mesurables, la pollution atmosphérique dépasse aussi les frontières.

Elle devient un problème de santé publique transfrontalier. Les particules, par leur taille, peuvent rester en suspension dans l'atmosphère pendant 40 à 50 heures et être poussées par les vents sur 3.000 km. Des concentrations de microparticules observées dans un pays peuvent provenir d'autres pays. Corollairement, tout effort fourni par un pays est aussi un bénéfice pour d'autres contrées.

Pratiquer l'intermodalité c'est combiner plusieurs moyens de déplacements pour se rendre d'un point à l'autre : par exemple, le vélo pour se rendre à la gare puis le train puis la marche à pied! Pour favoriser ce type de déplacement, il faut favoriser le transfert d'un mode de transport à l'autre : équiper de range-vélos, garages à vélos, douches pour les cyclistes, banc, venelles pour les piétons, aubettes de bus... L'intermodalité réduit la congestion, améliore la sécurité routière et diminue la pollution

Carsharing : système de location de voiture très perfectionné, plus souple et moins cher pour les usages quotidiens que les systèmes traditionnels de location. Il offre à ses utilisateurs un service alternatif et quasi équivalent à la possession d'une voiture privée puisqu'il permet d'avoir, presque sous la main, la voiture dont il a besoin, quand il en a besoin.

Comme dans le cas de la location "traditionnelle", le client peut choisir entre différents types de véhicules: petite voiture de ville pour une course ou pour accompagner des enfants ou un malade, grande routière pour des longues distances, mono-volume pour un week-end avec les copains des mômes, etc.

#### " HYPERMOBI L est un ECOPASS.

Une sorte de passe-partout qui serait valide sur tous les réseaux de transports en commun en Belgique (THALYS et TGV compris), mais aussi auprès des sociétés de taxis et de car-sharing (telles que le réseau cambio) ainsi qu'auprès des agences de vente, de location ou de prêt de vélo. HYPERMOBI L fonctionnerait selon les mêmes principes qu'une carte de crédit de type proton. HYPERMOBI L bénéficierait de tarifs préférentiels visant à favoriser la multimodalité.





#### HYPERMOBI L est aussi un ECOPASS DE SOCI ETE.

Une carte proposée par l'entreprise comme alternative à la voiture de société. La carte serait alimentée par l'entreprise avec les mêmes montants servant au financement d'une voiture de société (leasing, assurances, carburant, taxes, parking...) et bénéficierait au minimum des mêmes avantages fiscaux. Comme la voiture de société, l'écopass de société HYPERMOBI L ne serait sanctionné dans son utilisation par aucune limite légale d'horaire ou de trajets. Son utilisation serait donc laissée, comme pour la voiture de société dans les faits, au libre arbitre de son utilisateur. Bien au contraire, afin de favoriser la multimodalité, le législateur faciliterait au maximum les modalités de son utilisation en permettant que HYPERMOBI L soit, par exemple, un écopass familial. " (www.ecolo.be)

# Pour en savoir plus

Rapport du panel citoyen : "J'inspire ma ville, Bruxelles capitale santé" sur le site de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE):

http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=2366&Highlight=%20panel%20+++%20citoyen

La stratégie européenne en faveur de la pureté de l'air :

6ème programme d'action pour l'environnement [FR]

http://www.euractiv.com/fr/environnement/6eme-programme-action-environnement/article-120256

La stratégie européenne en faveur de la pureté de l'air [FR]

http://www.euractiv.com/fr/environnement/strategie-europeenne-faveur-purete-air/article-145915

Le Réseau CELINE : http://www.irceline.be

Benoît LECHAT et Tom ZOETE "Changeons d'air, chassons les particules", Etopia http://www.etopia.be/article.php3?id\_article=444&var\_recherche=changeons+d%27air

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE, île de France), "Quartiers durables. Guide d'expériences européennes", consultable et téléchargeable sur le site http://www.areneidf.org.

Ministère de l'emploi et de la solidarité, France, Haut comité de la Santé publique, Politiques publiques, pollution atmosphériques et santé, poursuivre la réduction des risques, 2000, 280 pages.

Inter-Environnement Wallonie: www.iewonline.be

